

TAYEB LOUH INAUGURE UNE AGENCE DE LA CNR 44 295 dossiers y seront traités

La Caisse nationale des retraites vient de se doter d'une nouvelle agence sise à Chéraga et qui s'occupera désormais du traitement de 44 295 dossiers, ce qui allégera certainement la pression sur les autres agences. C'est du moins ce qu'a avancé hier le ministre du Travail qui a procédé à son inauguration. Tayeb Louh table sur une meilleure prise en charge des retraités qui pourront profiter des prestations de la CNR dans de meilleures conditions. Si le problème des structures ne semble pas trop se poser, l'éternel déséquilibre du système des retraites est toujours d'actualité.

De l'avis de plusieurs experts, ce système fait face à de sérieux désordres d'ordre financier dus à l'augmentation régulière des bénéficiaires et à la stagnation du nombre de cotisants. Le rapport actifs cotisants - retraités qui représente un élément très important pour la capacité du système à assurer le financement des retraites est à l'origine des problèmes de la CNR. Pour des raisons objectives, dues notamment aux programmes d'ajustement structurel, la situation s'est dégradée. Alors que le rapport cotisants - bénéficiaires était de 8 en 1986, il est descendu à 3 en 1997, ce qui constitue en soit un véritable danger pour la pérennité de la caisse.

N. I.

Des milliers d'enfants de chouhada se rendent au palais du Gouvernement

Ils sont plus de 4 000 fils et filles de chouhada de Tizi-Ouzou mobilisés pour aller battre le pavé devant le palais du gouvernement à Alger, selon Mustapha Oudaï, président de la Fédération des ayants droit de chouhada de Tizi-Ouzou. Quelque 300 fourgons et bus et des centaines de véhicules particuliers feraient partie du convoi en direction de la capitale où les manifestants de Tizi-Ouzou seront rejoints par leurs collègues des wilayas de Béjaïa, Bouira, Boumerdes, Tiaret et Tipasa, d'après toujours la même source. Ce rassemblement devant le palais du gouvernement, qui bénéficie du soutien de la FNFC, fait suite à une série de réunions et meetings locaux organisés autour de la situation sociale des ayants droit suite à la rumeur qui a écorché la dignité de cette catégorie, affirmant qu'une retraite est instituée au profit des enfants de chouhada, retraite qui, précise-t-on à la fédération, ne concerne que les pupilles de la nation ceux dont le père et la mère sont morts au combat pour la libération nationale.

Humiliés et frustrés, une fois de plus, les fils et filles de chouhada de Tizi-Ouzou et des wilayas énumérées ci-dessus entendent exiger du pouvoir l'indemnisation de tous les ayants droit pour le préjudice moral subi de 1962 à ce jour, une retraite, pour les filles et fils de chouhada, la prise en charge totale des soins médicaux dans les établissements publics, l'assainissement du fichier des moudjahidine, la récupération des biens mis sous la protection de l'Etat qui auraient été restitués, la récupération des terres agricoles octroyées aux privés, l'inéligibilité des binationaux aux hautes fonctions de l'Etat... Trop souvent désignés du doigt comme de soi-disant privilégiés par le pouvoir alors qu'il n'en est rien pour l'écrasante majorité d'entre eux, les fils et filles de chouhada ont, au cours des réunions et meetings déclenchés en réaction à la dernière rumeur sur la retraite, qu'ils considèrent une agression de trop à leur égard, fait étalage des affronts qu'ils ont subis de 1962 à ce jour de la part des différents pouvoirs, des difficultés quotidiennes en matière de logement, de chômage, de niveau de vie réfutant ainsi la propagande qui leur est faite sur la base de quelques cas exceptionnels. A leur tour, ils accusent, preuve à l'appui, ceux qui ont accaparé des biens du peuple, dilapidé les ressources du pays, trahi les idéaux de Novembre 54 et contre lesquels ils disent vouloir se dresser.

B. T.

LE PRESIDENT DU FORUM DES CHEFS D'ENTREPRISE A LA RADIO "L'Etat ne définit pas son rôle dans la stratégie industrielle"

L'Algérie est tributaire à 98% de ses recettes de la rente pétrolière et du gaz. Pour arriver à l'instauration d'une économie équilibrée et la relance d'une dynamique d'investissement, le pays a besoin de créer quatre millions de petites et moyennes entreprises (PME).

C'est le constat auquel est arrivé le Forum des chefs d'entreprise, qui s'est exprimé par la voix de son président, M. Réda Hamiani, invité hier de l'émission «En toute franchise», de la radio Chaîne III.

Se basant sur des données économiques, M. Hamiani a dressé un tableau général sur la situation économique. Il commence par revenir sur la question de la stratégie industrielle, dont le document débattu et complété n'a pas encore atterri au Conseil des ministres.

Le président du FCE a profité de cette opportunité pour relever les manques enregistrés sur le document en question, qui, selon lui, ne définit ni le rôle de l'Etat ni les instruments qui seront mis en place pour la mise en œuvre de cette stratégie. Beaucoup de confusions et de non-dits, sont soulignés, d'après M. Hamiani, concernant les missions du contrôle et de régulation qui reviennent à l'Etat. La mouture portant stratégie industrielle n'intervient pas non plus sur la place des entreprises publiques dans l'économie nationale. «L'Etat ne dit pas ce qu'il attend de ces entreprises, comment seront-elles restructurées et sous quelle forme seront-elles privatisées», a-t-il souligné. Par ailleurs, sur la question des



investissements étrangers directs (IDE), pour lesquels la nouvelle stratégie industrielle prévoit des largesses, M. Hamiani a bien voulu apporter quelques données pour corriger l'idée qui fait croire au gouvernement que la relance économique ne peut se faire que par l'encouragement des IDE. «Nous sommes d'accord que les IDE constituent une ouverture pour le marché algérien, qui est très restreint, mais il faut savoir l'apport de ces IDE», enchaîne-t-il. Ainsi, sur les 800 milliards de dollars d'investissements étrangers dans le monde, 50% se font entre les pays développés, 25% des investissements vont en Chine, 12,5% vers les anciens pays communistes, 7,5% sont dirigés vers l'Amérique latine et seulement 5% des investissements étrangers sont exploités en Afrique, dont 3,5% en Afrique de Sud, l'Egypte et la Nigéria, et seulement 1% au Maghreb. En établissant ce

tableau, M. Réda Hamiani espère apporter un autre regard sur les IDE et mettre fin à l'illusion entretenue par les responsables économiques qui centrent le développement de l'économie par l'investissement étranger. Il fera remarquer également que les seuls investissements étrangers en Algérie proviennent des pays arabes et non pas de l'Europe. Cependant, ce dont a besoin notre économie, a déclaré l'invité de la radio, «c'est d'une thérapie de choc». «Les entreprises nationales ont besoin d'un ressort fort. Car ce n'est plus possible que 80% d'entre elles continuent à adopter une politique de survie», déplore-t-il, en affirmant que «la mise à niveau de toutes les entreprises, et ce, d'une manière rationnelle et étudiée, s'impose pour faire face à la concurrence». C'est pourquoi l'investissement dans les ressources humaines, dans les salaires et le cadre de travail semble être

les réponses recherchées pour consommer la relance économique. Interpellé justement sur la valorisation des ressources humaines, le président du FCE a indiqué que, malheureusement, la fuite des cerveaux est la conséquence directe de la marginalisation du potentiel humain, ajoutée à cela le fait que l'élite algérienne s'est formée pendant des années autour des métiers hors du secteur économique, à savoir la médecine, les sciences juridiques, politiques et sociales. «L'Algérie doit garantir son autosuffisance alimentaire et consacrer ses investissements sur les ressources humaines», fait-il remarquer, en incitant les entreprises à employer les compétences et sortir de l'esprit de familiarité qui prévaut dans la plupart des entreprises algériennes. «Nous n'allons qu'à suivre l'exemple des pays arabes producteurs du pétrole. Ceux-ci n'utilisent que 35 à 40% de leurs rentes pétrolières. Ils vivent d'autres ressources et l'Algérie est un pays gâté par la nature et aussi par son potentiel humain», dit-il. Evoquant le phénomène de la contrefaçon, M. Hamiani, qui tout en dénonçant l'émergence de ce fléau, ne se gêne pas pour dire que «le secteur informel a été un amortisseur de la crise de l'emploi en Algérie».

«Je ne justifie pas l'existence du marché informel, mais il faut reconnaître que son développement est un signe fort de l'échec de l'économie formelle à répondre aux besoins des citoyens», indiquera-t-il.

Rosa Mansouri

RECASEMENT DES FAMILLES VICTIMES DU SEISME DE BOUMERDES

Sinistrés relogés ou simples squatteurs ?

Les sinistrés de l'ensemble des communes de la wilaya de Boumerdes, victimes du tremblement de terre du 21 mai 2003, qui avaient opté pour le relogement par les soins de l'Etat dans le cadre du programme d'urgence décidé par le gouvernement ne savent rien de leur situation juridique par rapport à la gestion de ces habitations qui leur ont été affectées. Et pour cause, selon le groupe qui nous a rendu visite, les bénéficiaires issus de toutes les communes concernées par cette opération ne disposent, à ce jour, d'aucun document officiel (décision d'affectation, contrat de location ou reçu de loyer) certifiant qu'ils sont les bénéficiaires légaux de ces logements. «L'OPGI nous a repris tous les papiers dont nous disposions contre la remise des clés des appartements, à savoir les décisions des APC et les reçus des versements des montants de la caution ainsi que le montant des trois premiers mois de loyer», affirment nos visiteurs qui ne comprennent pas comment une institution de l'Etat puisse loger illégalement des familles.

C'est le cas de le dire dans cette situation. Les concernés ont frappé en vain à toutes les portes des administrations. «Nous sommes susceptibles d'être expulsés par la justice du fait que nous n'avons aucune preuve légale garantissant notre position de locataires. Sommes-nous dès lors que de simples squatteurs ?» s'inquiètent ces pères

de famille. Comble d'ironie, ces sinistrés qui ont regagné leurs logements en 2006 ont reçu, de la part de l'OPGI, des mises en demeure individuelles leur exigeant de payer le loyer, faute de quoi ils s'exposent à une expulsion. M. Miloudi, directeur général de l'OPGI de Boumerdes rejette ces accusations. «Ils ne sont qu'une partie des sinistrés qui n'ont toujours pas régularisé leur situation. Certains d'entre eux pensent que l'Etat leur a attribué des habitations, ils interprètent de manière restrictive la loi concernant la prise en charge des sinistrés et pensent par conséquent qu'ils n'ont de compte à rendre à personne. Ils refusent d'avoir affaire à notre organisme. Convoqués à plusieurs reprises pour nous remettre des dossiers, ils refusent de se présenter dans nos bureaux», nous a-t-il dit et d'ajouter : «Est-il concevable pour un établissement public de louer des biens sans documents officiels ?» Par ailleurs, ces pères de famille ont saisi le chef du gouvernement, le ministre de l'Habitat et de la Construction et le wali de Boumerdes au sujet du problème de contrat de location et celui se rapportant au calcul du coût du loyer. Ils trouvent en effet aberrant qu'on leur fasse payer le bail mensuel comme si ces logements sont attribués dans le cadre du logement promotionnel alors que le programme du gouvernement est inscrit dans le volet social locatif. Entre 2 000 DA, en

hors taxes, pour un F1 et jusqu'à 4 000 DA, toujours en hors taxes, pour un F4, tels sont les montants de redevances locatives imposées aux sinistrés. Or, ces derniers nous citent le cas de l'agglomération d'El-Kerma (ex-Figuière), dans la commune de Boumerdes pour souligner ce qu'ils assimilent à une incohérence. En effet, à moins de 2 km de la cité érigée au profit des familles sinistrées, les bénéficiaires des logements sociaux, pour les mêmes types d'appartements, payent en TTC 1 570 DA pour un F2, 2 100 DA pour un F3 et 2 700 DA pour un F4. Concernant cette dernière frange d'attributaires, ce sont en réalité les premières familles sinistrées de la ville de Boumerdes relogées juste après la catastrophe. Les bénéficiaires dans le cadre du programme gouvernemental écrivent aux hautes autorités du pays : «Au vu de la précarité dans laquelle vivent ces populations, fragilisées davantage par la cherté de la vie et les effets laissés par le séisme», ils demandent l'alignement des coûts des loyers de leurs habitations à ceux appliqués aux logements sociaux. Pour le DG de l'Office du logement, son établissement applique la tarification datant de 1998 et qui est arrêtée au niveau national à raison de 25 DA le mètre carré pour les logements à caractère social y compris ceux attribués aux sinistrés victimes de la catastrophe de mai 2003.

Abachi L.